



<b>I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT .....</b>	<b>2</b>
<b>A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Moyens internes déployés par l'entité.....</b>	<b>3</b>
<b>C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....</b>	<b>4</b>
<b>D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....</b>	<b>4</b>
<b>E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....</b>	<b>5</b>
<b>F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.....</b>	<b>5</b>
<b>G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....</b>	<b>5</b>
<b>H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.....</b>	<b>6</b>
<b>I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR).....</b>	<b>6</b>
<b>II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 .....</b>	<b>7</b>



## **I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT**

### **A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

Le développement durable n'est pas un adjacent à la thèse d'investissement d'InfraVia Capital Partner (ci-après la « Société »), mais un aspect essentiel de celle-ci. InfraVia Capital Partners investit<sup>1</sup> dans des actifs d'infrastructure dont le cycle de vie s'étend sur plusieurs décennies, dans le but de fournir aux investisseurs des rendements stables et à long terme. La Société investit également et vise à accélérer la croissance de sociétés dans le domaine de la technologie.

Le cadre ESG interne basé sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) guide la Société vers le développement d'actifs plus résilients dans l'objectif d'en améliorer les performances. La Société cherche à identifier les opportunités compatibles avec son ambition ESG et qui contribuent à la création de rentabilité, de résilience et de valeur à long terme pour les investisseurs, les partenaires du secteur public ou privé, les entrepreneurs et les communautés impliquées dans les projets.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la Charte Développement Durable de la Société, disponible sur son site internet (révisée au 3ème trimestre 2022).

Les investisseurs des différents fonds peuvent se référer aux rapports annuels du fonds concerné pour des informations plus précises sur leurs investissements.

La Société s'engage à mettre en œuvre sa Charte de Développement Durable tout au long du cycle d'investissement, de la sélection des investissements au désinvestissement.

Les considérations ESG sont présentées au Comité d'Investissement. Le Comité d'Investissement n'interdira pas par principe l'investissement dans une cible qui pourrait présenter des enjeux matériellement négatifs en matière d'ESG, notamment si des solutions pour améliorer le profil ESG de la cible sont identifiées.

La Société prend en compte, encourage et promeut les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption dans le cadre de ses processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous.

Bien que la Société s'efforce de déployer son approche ESG de manière harmonisée sur l'ensemble des fonds et investissements, les FIA gérés<sup>2</sup> sont ou seront catégorisés selon le Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR ») soit :

- (i) Répondant aux dispositions prévues à l'article 8 pour les produits promouvant des caractéristiques environnementales et sociales : deux fonds
- (ii) Répondant aux dispositions prévues à l'article 6 : dix fonds

---

<sup>1</sup> Pour le compte des fonds qu'elle gère. Les sociétés dans lesquelles les fonds investissent sont nommées ci-après « les sociétés du portefeuille »

<sup>2</sup> Conformément au IV.2° de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier, les sociétés de gestion de portefeuille peuvent produire un seul rapport couvrant l'entité et les fonds de plus de 500ME qu'elles gèrent. En 2023, la société a adopté la même approche pour tous les fonds gérés.



A date, la Société est impliquée dans diverses initiatives et groupes liés au développement durable. La Société est :

- Membre de l'UNPRI depuis 2018, évaluant annuellement la qualité d'implémentation de stratégies d'investissement responsables.
- Membre des commissions ESG et Climat de France Invest ainsi qu'aux divers groupes de travail associés et est signataire de la charte France Invest Parity depuis 2020
- Membre de l'Initiative Climat International (ICI), une communauté mondiale d'entreprises de fonds d'investissement cherchant à mieux comprendre et gérer les risques et opportunités associés au changement climatique.
- Membre et chairman du LTIIA (Long Term Infrastructure Investment Association), une organisation de sociétés de gestion, contribuant à l'élaboration de manuels pratiques d'implémentation de stratégies ESG et de décarbonation. LTIIA a nommé les représentants du comité exécutif du Label FAST-infra Sustainable Infrastructure (FISI)
- Membre Alliance du SASB (Sustainability Accounting Standards Board), désormais partie de l'IFRS, dont la mission est d'aider la collaboration des entreprises et des investisseurs sur l'impact financier du développement durable. Ses outils aident à identifier et gérer les sujets matériels clés tout le long du cycle d'investissement.
- Signataire de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), sur laquelle la Société base ses reporting et évaluations.

## B. Moyens internes déployés par l'entité

L'ESG couvre un éventail de sujets nécessitant des compétences combinées de différents professionnels. La Société rassemble des groupes de travail internes pour discuter et valider la voie à suivre en ce qui concerne les méthodologies et les modèles existants et, à terme, faire évoluer la stratégie ESG.

### *Ressources Humaines*

L'importance du développement durable est ancrée dans la culture d'investissement et d'entrepreneuriat de l'entreprise et la Société encourage les collaborateurs à « s'approprier » l'approche ESG. La responsabilité de superviser et de mettre en œuvre la stratégie et la politique ESG est sous l'égide et la supervision du Président et du Directeur Délégué.

La Société a recruté en 2023 deux collaborateurs supplémentaires pour renforcer l'équipe dédiée ESG travaillant avec l'équipe d'investissement pour les analyses pré-investissement et avec l'équipe Asset Management pour le suivi et le reporting pendant la période de détention. L'équipe ESG est également chargée de structurer la démarche ESG et de sensibiliser les collaborateurs.

Les capacités ESG sont réparties comme suit : 3 employés à temps plein, dont deux embauchés en novembre 2023 et 8 employés pour lesquels l'ESG représente une partie de leur périmètre (COO, CFO, Conformité, Investor Relations, Asset Management), l'ensemble de ces ressources est estimé à env. 3,1% du total ETP de la Société sur les sujets ESG.

### *Ressources Financières*

Le budget ESG a augmenté de 48% en 2023 par rapport à 2022. Le budget est réparti entre les prestations de conseil et l'accompagnement d'experts en matière de : veille réglementaire, formation, due diligences ESG, empreinte carbone, rapports EBF, plateforme de reporting, communication, cotisations annuelles des diverses adhésions et événements ponctuels internes ou externes liés à l'ESG.

### *Ressources Techniques*

La Société utilise une combinaison de ressources internes et externes qui peuvent être utilisées à différentes étapes du processus d'investissement. Une boîte à outils ESG interne est mise à disposition des équipes d'investissement pour effectuer une première analyse des enjeux et des risques ESG de la cible pendant la phase de pré-investissement. Durant la phase de détention, l'Asset Manager et les membres de l'équipe ESG travaillent directement avec les sociétés du portefeuille sur leurs priorités ESG identifiées et peuvent, selon les besoins, recourir à des outils et/ou expertises spécifiques. La boîte à outils ESG a été renforcée en 2023 en



intégrant un outil d'évaluation des risques climatiques et de l'impact environnemental. Une nouvelle plateforme de gestion des données ESG est en cours de déploiement.

### **C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité**

Les éléments ESG sont revus régulièrement à plusieurs niveaux :

- La Direction Générale et l'équipe ESG définissent la stratégie et l'approche ESG. Un point hebdomadaire assure l'alignement entre la Direction Générale et l'exécution de l'équipe ESG.
- L'équipe ESG pilote et coordonne le processus ESG au sein de l'entreprise.
- L'équipe d'investissement est responsable de l'analyse ESG pré-investissement qui est revue par l'équipe ESG avant présentation au Comité d'Investissement.
- L'équipe Asset Management, dont l'équipe ESG, est responsable de l'analyse et du suivi ESG post-investissement.
- Les membres de la Société disposant d'un siège au board des sociétés du portefeuille (Partner, Investment Director, Asset Management Director) sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des questions ESG par les boards des sociétés du portefeuille. Une feuille de route ESG, définie et construite conjointement entre l'équipe ESG et les dirigeants des sociétés du portefeuille, est discutée et validée chaque année au conseil d'administration pour les sociétés du portefeuille infrastructure.
- Au cas par cas, des prestataires externes peuvent être sélectionnés pour soutenir le développement de sujets spécifiques.
- Des formations régulières sont dispensées par l'équipe ESG avec, le cas échéant, le soutien de conseillers externes et une section spécifique sur le développement durable est incluse dans le programme d'intégration des nouveaux arrivants de la Société.

Conformément à son ambition de promouvoir les facteurs de durabilité, la Société prend en compte les critères ESG lors de l'évaluation de la performance des collaborateurs. À cet égard, des critères qualitatifs sont déterminés, en fonction du rôle et de la fonction du salarié, pour évaluer sa performance. Ces critères peuvent porter sur la qualité de l'analyse ESG, l'implication dans l'élaboration et le suivi du plan d'action ESG, l'adhésion à la charte de développement durable de l'entreprise.

Le Collège de Surveillance de la Société inscrit systématiquement à l'ordre du jour de ses réunions un point relatif au développement durable.

### **D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre**

Le dialogue avec les sociétés détenues est une composante essentielle de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. Ainsi InfraVia s'efforce de maintenir une relation avec les sociétés du portefeuille et des interactions avec les équipes de direction des sociétés du portefeuille, ces interactions comprennent un pan relatif au suivi et la promotion de pratiques ESG pendant le cycle de détention des sociétés du portefeuille et pas seulement à travers les votes dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille.

La Société s'efforce à travailler conjointement avec les sociétés du portefeuille pour établir des feuilles de route ESG au cours des 18 premiers mois après l'investissement et, le cas échéant, cherche à diffuser les bonnes pratiques.

En outre, les sociétés d'infrastructure abordent chaque année l'ESG lors d'un conseil d'administration visant à examiner les questions extra-financières et à discuter des pratiques, des feuilles de route et des performances ESG.

La Société cherche également à anticiper la hausse des besoins et à partager les meilleures pratiques entre ses équipes et ses actifs. Le second forum ESG s'est tenu en avril 2024 avec des représentants plus de 75%



des sociétés du portefeuille (Infrastructure et Growth), et un webinaire a eu lieu début juin 2023 sur les réglementations extra-financières à venir (notamment CSRD et Taxonomie).

## E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

La Société n'est pas soumise à l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie ») relatif à l'obligation de reporting des grandes entreprises. A ce jour, InfraVia Capital Partners a travaillé sur le calcul de l'éligibilité et de l'alignement de son portefeuille avec les six objectifs de la taxonomie verte, en termes de revenus, CAPEX et OPEX. À ce jour, la Société estime que 11 des 18 sociétés du portefeuille dans le domaine des infrastructures auraient une part de leurs activités éligible à la taxonomie européenne, dans les secteurs de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, des transports, de la gestion des déchets et de l'hébergement. La Société vise à intégrer des actions, lorsqu'elles sont jugées pertinentes, pour que ses actifs éligibles s'alignent sur la taxonomie verte dans sa feuille de route ESG annuelle.

Une des sociétés du portefeuille est active dans le secteur des combustibles fossiles (une plateforme de distribution de GNL hors réseau à petite échelle). L'entreprise est active dans la transition énergétique, étant passée des produits pétroliers à ses débuts (années 1970) au GNL aujourd'hui et ses clients sont des industriels qui ont besoin de Gaz Naturel dans leurs procédés de production.

## F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

En janvier 2023, la Société a mandaté Carbometrix, un spécialiste externe du carbone, pour réaliser des bilans carbone détaillés, alignés sur le standard du GHG protocol reconnu internationalement, pour 80 % de ses actifs (les 20 % restants disposent d'une expertise interne ou externe sur le carbone). Cela permet à la Société de disposer de bases de référence plus précises et plus tangibles qui pourront être utilisées pour modéliser des scénarios de trajectoire, en fonction du secteur d'activité, de la localisation et de la taille des sociétés du portefeuille.

Les enseignements tirés des évaluations SBTi sur deux actifs réalisés en 2022 ont démontré que même si cette méthodologie est de plus en plus usitée, elle s'applique difficilement à tous les types d'entreprises. Par exemple les recommandations destinées aux PME ont tendance à se concentrer sur les émissions scopes 1 & 2 qui tendent à représenter une part marginale des émissions carbone des sociétés du portefeuille.

L'équipe d'Asset Management, dont l'équipe ESG, est en cours de développement de feuilles de route de décarbonation cohérentes et adaptées aux spécificités de l'entreprise/du secteur. En janvier 2024, la Société a lancé une mission de stratégie climat auprès d'un expert externe en décarbonation, visant à définir sa stratégie climat, notamment en décidant de s'engager ou non sur un objectif de réduction carbone. Cette voie pragmatique et analytique devrait aider la Société à dessiner les grandes lignes d'une stratégie visant à tester la faisabilité de l'alignement avec l'accord de Paris tout au long du cycle d'investissement.

## G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

La Société a ouvert la discussion avec les sociétés du portefeuille depuis 2022 en incluant la cible ODD 15.5 relative à la dégradation de l'habitat, à la biodiversité et au déclin des espèces, dans le questionnaire ESG annuel. Deux questions sont abordées : l'une sur la matérialité du sujet pour l'entreprise, l'autre sur la localisation ou non des activités de l'entreprise à proximité de zones à forte biodiversité.

Pour certains actifs, la Société a déjà identifié des externalités potentielles, telles que des fuites de stockage, une dégradation pour des projets renouvelables sur site ou une adaptation d'hébergements à la biodiversité environnante. En 2023, grâce aux informations recueillies dans son questionnaire, la Société couvre 97 % de ses actifs sur des indicateurs de biodiversité.



A ce jour la Société envisage encore différentes approches pour appréhender son exposition et son impact sur la biodiversité telles que les guides actualisés publiés par France Invest sur l'intégration et la gestion de la biodiversité pour le PE et/ou des méthodologies de notation externe

## **H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité**

La Société reconnaît le changement climatique comme un facteur transversal important pour les sociétés du portefeuille et sa stratégie se concentre sur l'évaluation des risques liés au climat afin d'améliorer la viabilité à long terme des investissements et sur l'identification des impacts environnementaux des actifs et sur le déploiement, lorsque cela est possible, de mesures d'atténuation.

Pré-investissement, la Société effectue en interne une première analyse des risques et des opportunités liés au climat sur la base des éléments suivants :

- Risques et opportunités (R&O) physiques directs et indirects liés à des événements climatiques graves susceptibles d'endommager les infrastructures ou à des événements spécifiques tels que des épidémies ou des canicules.
- R&O en matière de réglementation qui peut émerger avec de nouvelles politiques nationales ou européennes destinées à accompagner la transition vers une économie moins carbonée, des exigences plus strictes en matière de réduction des émissions, etc.
- R&O technologiques impliquant des innovations dans les domaines des énergies renouvelables, du stockage ou de captage du carbone, conduisant à une réduction des coûts.
- R&O du marché associée à l'évolution des préférences des clients, aux tendances croissantes en faveur de technologies à moins forte intensité de carbone, à la situation géographique et à la surveillance de la chaîne de valeur, aux changements dans les marchés de capacité.
- R&O réputationnels liés à des attentes accrues en matière de restrictions, à une pression et à des attentes croissantes de la part de toutes les parties prenantes

En 2024, la Société a intégré l'utilisation d'un outil d'évaluation des risques fournissant des données carbone, climat & biodiversité dans ses phases de due diligence et de détention pour aider à la prise de décision. L'outil, construit sur des bases de données publiques (GIEC, CDP, etc.) ainsi que les équipes du prestataire (scientifiques et experts dont climatologues, hydrologues, géologues, agronomes, écologistes, spécialistes de l'adaptation climatique et experts GES), cartographie les risques physiques et transitionnels climatiques existants, ainsi que les risques biodiversité à l'échelle de la dizaine de mètres.

La Société observe un lien entre les actions liées à l'ESG et la rentabilité dans certaines de ses sociétés du portefeuille (par exemple, optimisation des fuites d'eau/consommation d'énergie) mais n'a pas encore identifié de paramètres généraux observables et précis pour mesurer l'impact des facteurs liés à la durabilité sur la valorisation des sociétés du portefeuille.

## **I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)**

- InfraVia European Fund V SCSp
- InfraVia European Fund V FPCI

## **II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019**

La Société prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans la gestion des fonds qui sont tous intégrés dans la démarche générale de l'entité. Ces fonds sont réservés à une clientèle professionnelle et non ouvert à nouvelle souscription en 2023. Pour plus d'information, sur la démarche générale de l'entité merci de vous référer au PAI Statement publié sur le site internet de la Société.